

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU MARDI 01 DECEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_12_3**

Intitulé : **EXONERATION DE LOYERS DE L'HOTEL D'ENTREPRISES DE ST MARTIN DE L'IF POUR LES ENTREPRISES DUREMENT TOUCHEES PAR LA CRISE SANITAIRE**

Développement économique - - Développement économique

*

L'an deux mille vingt , le un décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 novembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 6

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Marie Claude HERANVAL

Absents représentés :

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Madame Natacha BOS donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Christophe ADE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Monsieur Florian LEMAIRE

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVE, M. Mick LEROY, M. Reza AIT OUARAB Monsieur Sébastien DUARTE.

Monsieur Gerard LEGAY est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le Gouvernement incite les bailleurs à abandonner les loyers au profit des locataires de locaux professionnels particulièrement touchés par la crise sanitaire.

La Communauté de Communes souhaite soutenir l'économie dans cette période difficile et aider les entreprises à passer cette crise.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes accorde aux entreprises locataires de son hôtel d'entreprises situé à St Martin de l'If, dont l'activité fait l'objet d'une fermeture administrative, ou appartenant à l'annexe 1 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020, une exonération de loyer sur les mois de novembre et décembre 2020.

Cela concerne l'entreprise GSA Productions, locataire de 2 cellules, pour un montant total de loyers de 3 932 €.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

vu l'article 4-1 du décret n°2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,
 vu l'article R1511-4-3 du CGCT,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 24/11/2020

A reçu un avis favorable en Commission Economie et Commerce du 05/11/2020

Article 1^{er} – d'accorder une exonération des loyers de novembre et décembre 2020 aux entreprises locataires de l'hôtel d'entreprises de Saint Martin de l'If, dont l'activité fait l'objet d'une fermeture administrative, ou appartenant à l'annexe 1 du décret Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020.

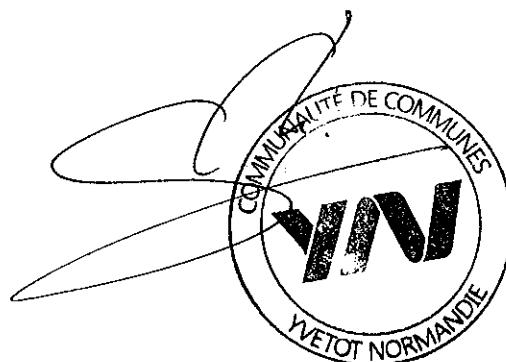
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20201201-DEL2020_12_3-DE